



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 01 Juillet 2022**

OBJET : Partenariat avec l'Association Grenn Péyi pour la mise à disposition de Volontaires en service Civique -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Eric JULTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 01 Juillet, les Membres du Bureau du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Subvention à l'Association des Amis du PNRM -AAPNRM
2. Attribution du Marché d'Assurance
3. Modification du Programme d'actions 2022
4. Questions diverses

Etaient présents

CTM : Mesdames Nadia ACCUS-ADAINE – Nadia LIMIER -

Communes :

Messieurs Jean MONFORT(Diamant) - Robert DULYMBOIS(Robert) – Gérard MONSTIN (Carbet) –
Christian PALIN (Trinité) – Éric JULTAT (Schoelcher) -

Avaient donné procuration

Messieurs Félix ISMAIN(CTM) à Mr Robert DULYMBOIS(ROBERT) –

Jean-Charles VARACAVOUDIN(Macouba) à Mr Jean MONFORT(Diamant) -

Etaient absents

CTM : Madame Marie-Ange RAVIN –

Messieurs David DINAL – Olivier MARIE-REINE – Éric DUFEAL -

Absents excusés

CTM : Messieurs Marcellin NADEAU – Jean-Claude ECANVIL

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs



Le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°21-15 en date du 15 avril 2021,

Considérant que le SM/PNRM a signé une convention cadre avec l'Association Grenn Péyi répondant aux objectifs suivants :

- ✓ développer et encadrer de nouvelles filières d'excellence à forte valeur ajoutée,
- ✓ mettre en place une banque de semences PNRM produites à travers des techniques agroécologiques,
- ✓ participer au développement des pratiques agroforestières,
- ✓ accompagner la formation agricole,
- ✓ optimiser la recherche et développement dans le domaine agroalimentaire,
- ✓ participer à la mise en place d'un nouveau label,
- ✓ impulser la transition agroécologique à travers la mise en place de projets expérimentaux,

Considérant que dans l'objectif « de développer et d'encadrer de nouvelles filières d'excellence à forte valeur ajoutée », Grenn Péyi a proposé de mettre à disposition du PNRM des jeunes en service civique, afin notamment d'entretenir les caféières entrant dans le cadre du développement d'une filière d'excellence à partir du café.

Il est demandé aux Membres du Bureau de se prononcer sur l'intérêt pour le PNRM de la mise à disposition de jeunes en service civique et de donner délégation au Président afin de négocier les conventions si le Bureau émettait un avis favorable à ce partenariat.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Bureau Syndical,

Article 1

Autorise la mise à disposition de jeunes volontaires en service civique par l'Association Grenn Péyi pour l'entretien des caféières entrant dans le cadre du développement d'une filière d'excellence à partir du café.

Article 2

Donne mandat au Président pour signer et engager les opérations nécessaires à la mise en place de ce partenariat.

Article 3

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 01 Juillet 2022

Le Président

Félix ISMAIN

